



Paris le 27 avril 2020

**Monsieur Dominique BUSSEREAU**  
**Président de l'Assemblée des Départements de France**  
**6 rue Duguay-Trouin**  
**75006 PARIS**

Monsieur le Président,

Dans le contexte dramatique de pandémie du Covid19, les agriculteurs sont pleinement mobilisés pour assurer la continuité de leur production afin de nourrir la population. La filière agricole et agro-alimentaire a été reconnue comme une filière prioritaire et stratégique par le Gouvernement dès le début de la crise sanitaire. Nous sommes pleinement conscients des responsabilités que cela implique. Dans son allocution du 13 avril, le Président de la République a fait part de sa volonté de « rebâtir une indépendance agricole » française. Nous sommes persuadés qu'il s'agit là d'une nécessité et souhaitons participer activement à ce défi.

Tous les secteurs de la production alimentaire se sont organisés pour assurer les approvisionnements de la chaîne alimentaire, en dépit de multiples obstacles : perte massive de débouchés, en particulier la restauration hors foyer (RHF), usines de transformation à l'arrêt, manque de main d'œuvre, reports de consommation et difficultés de stockage.

A compter du 11 mai, la reprise progressive des établissements scolaires devrait s'accompagner de la réouverture des restaurations collectives scolaires, qui représenteront alors un débouché supplémentaire pour les productions agricoles et devraient contribuer au rééquilibrage des marchés des filières les plus fragilisées par les mesures de confinement.

La restauration collective est en effet un débouché majeur pour l'agriculture française. Son importance est renforcée dans le contexte de crise actuel. C'est pourquoi il est impératif d'accentuer et de multiplier les initiatives qui visent à soutenir la consommation de productions françaises, en particulier celles dont les capacités de stockage ont atteint leurs limites et que les producteurs sont dans l'impossibilité d'écouler.

.../...

C'est en ce sens que nous souhaitons attirer votre attention. En tant que Président de l'Assemblée des Départements de France, vous aussi avez un rôle essentiel à jouer. Revoir les modalités d'approvisionnement des cantines scolaires est primordial, afin qu'une priorité soit donnée aux productions françaises, pour que les agriculteurs puissent commercialiser leurs produits à des prix rémunérateurs. Ces actions, au-delà de soutenir les agriculteurs français fortement mobilisés depuis le début de la crise, permettent de valoriser l'origine France, garante d'une qualité sanitaire et d'une traçabilité irréprochables. C'est aussi un levier pour sensibiliser, reconnecter les jeunes consommateurs avec l'agriculture et les produits de leur pays, de leur territoire.

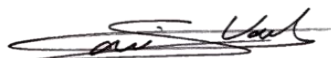
Pour accompagner ces initiatives efficacement, il est ainsi impératif que dans les appels d'offre à venir, les gestionnaires de cantines scolaires puissent soutenir les productions locales, encore davantage que par le passé. Rappelons qu'un guide du ministère de l'Agriculture, ainsi qu'un vademécum réalisé par l'AMF avec l'ADF et Régions de France, précisent les conditions permettant aux collectivités de réaliser cet objectif en toute sécurité juridique.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

**Christiane LAMBERT,**  
**Présidente de la FNSEA**



**Samuel VANDAELE**  
**Président de Jeunes Agriculteurs**



*Courrier adressé à : M. François BAROIN, Président de l'AMF  
M. Renaud MUSELIER, Président de Régions de France*